



Département de Meurthe et Moselle
Commune d' E P L Y

Enquête géologique concernant
l'agrandissement du cimetière

vu SR
le 02/05/79

A la requête de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, et sur délégation de Monsieur M. ROUBAULT, Membre de l'Institut, je me suis rendu à Eply pour y examiner les conditions dans lesquelles pourrait être agrandi le cimetière communal, par l'adjonction d'une parcelle attenante, cadastrée n° 91, section AB.

I - SITUATION GEOLOGIQUE

La commune d'Eply s'étend sur les marnes calcaires du Sinémurien inférieur qui comprend de haut en bas :

- Les calcaires ocreux,
- Une assise assez puissante (20 mètres environ) d'argile plastique surmontant des marnes et calcaires marneux à nodules phosphatés et Belemnites,
- Des calcaires marneux altérés avec un mince banc argileux.

Dans une fosse creusée au centre de la parcelle envisagée, nous avons relevé la coupe suivante :

- 0 cm - Sol végétal brun, riche en humus
- 10 cm - Colluvions constituées par des fragments calcaires arrondis dans une masse argileuse jaunâtre
- 50 cm - Argiles compactes de couleur brun rouge très légèrement sableuses
- 80 cm - Calcaire marneux à grain fin assez fortement fissuré
- 130 cm - Argiles plastiques de couleur jaunâtre
- 150 cm - Calcaire marneux se débitant en gros blocs
- 175 cm - Argiles plastiques
- 200 cm - Calcaire marneux
- 240 cm (fond de la fosse) - argile

II - RISQUES DE POLLUTION

La présence de minces bancs calcaires au sein d'une masse argileuse compacte, présente des risques indéniables de circulation souterraine d'eaux polluées.

Cependant, le cimetière est implanté sur le flanc d'un thalweg, ce qui entraîne un drainage naturel vers le fond de la vallée où circule un petit ruisseau actuellement couvert. Dans ces conditions, les circulations aboutiraient au ruisseau ; en ce sens, l'extension latérale du cimetière ne semble pas de nature à modifier la situation actuelle.

Enfin, nous n'avons relevé aucune trace de suintement, ni de circulation d'eau sur les parois de la fosse ; il ne semble donc pas qu'il y ait de circulation permanente à cette profondeur : ce point minimise en partie le risque de contamination.

III - MESURES DE PROTECTION

En fonction des divers paramètres énumérés ci-dessus, les mesures de protection nous semblent devoir être limitées à la pose d'un drain au droit du mur qui bordera le cimetière le long de la route.

Ce drain pourra être constitué par une tranchée remplie de matériel grossièrement filtrant (caillasse sèche, mâchefer, etc...) et jusqu'à une profondeur de 1,50 m environ. Les effluents seront rejetés dans le système d'évacuation des eaux usées du village. Moyenant cette précaution, on pourra se dégager de la servitude habituelle des 25 m non constructibles autour d'un cimetière : cette limite devra toutefois être conservée sur les trois autres côtés de la parcelle.

IV - DUREE DE ROTATION

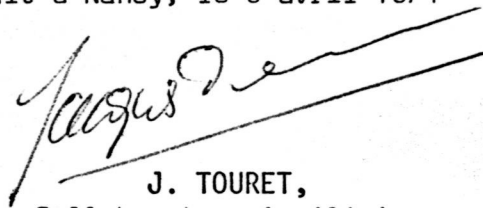
En raison de la nature relativement argileuse des terrains,
une durée de rotation élevée doit être envisagée.

Nous proposons le chiffre de 25 ans.

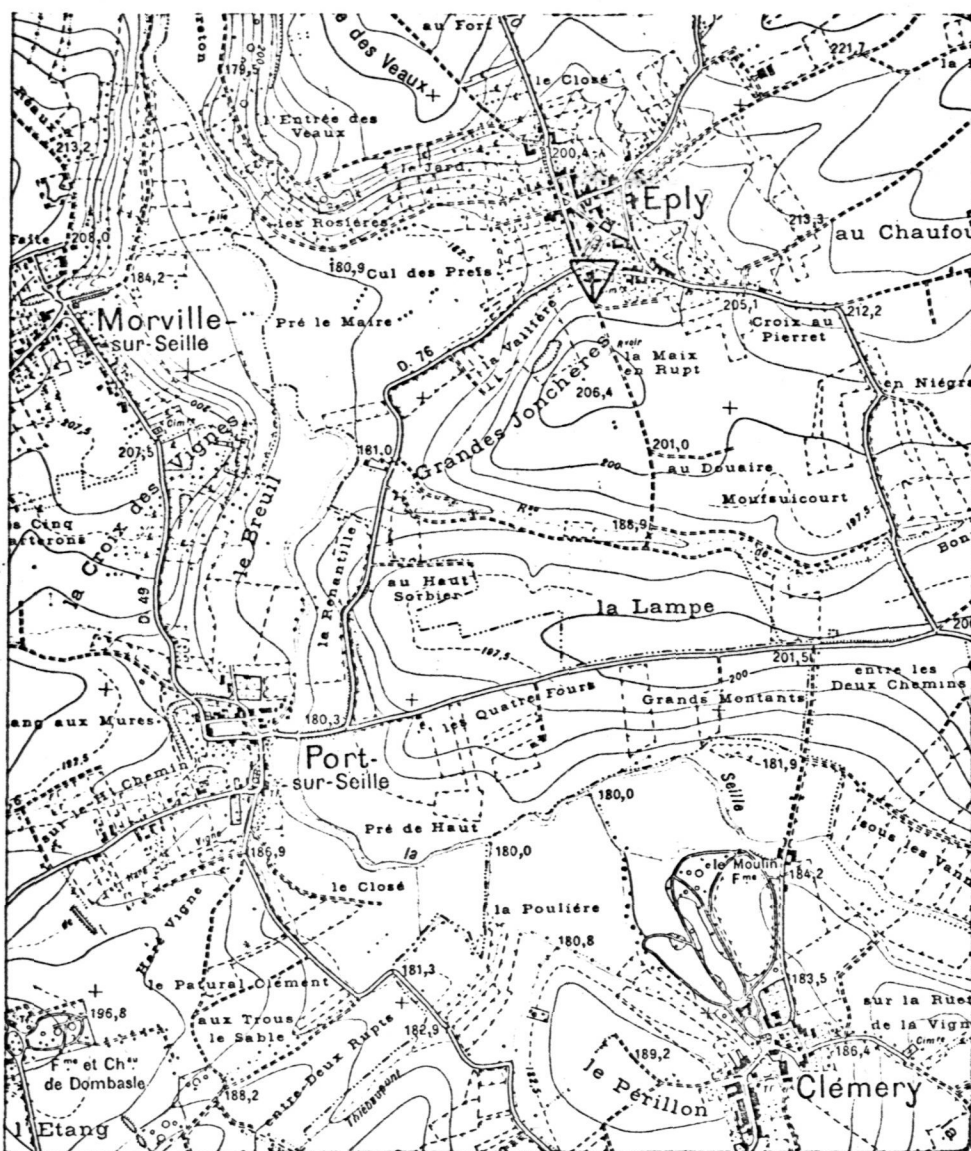
Vu,


L. DEMASSIEUX,
Collaborateur au Service
de la Carte Géologique
de la France

Fait à Nancy, le 9 avril 1974


J. TOURET,
Collaborateur Auxiliaire
au Service de la Carte
Géologique de la France

PLAN DE SITUATION



↑
N
I

· LEGENDE

ECHELLE 1 / 25 000



implantation du cimetière

COMMUNE DE EPLY

Cimetière d'Eply
Croquis de situation
Mesures de protection

